

## **Secteur de la Communication - Subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association Radio Campus**

**M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur** : Avec l'arrivée des systèmes de diffusion numérique, Radio Campus, radio étudiante hébergée au sein de la Maison de l'Étudiant a développé en 2008 un projet d'investissement pour faire évoluer progressivement son parc matériel et permettre aux auditeurs de recevoir en qualité numérique une multitude de programmes avec des émissions pouvant être réalisées en direct sur toute la région.

Ce projet a pu bénéficier d'une aide d'investissement du Ministère de la Culture et de la Communication (FSER) couvrant 50 % du montant HT des dépenses estimées à 30 000 €. En 2008, la Ville de Besançon a soutenu ce projet par l'attribution d'une aide exceptionnelle de 3 000 €.

En complément de ce premier versement, il est proposé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 000 € pour accompagner la mise en place de la dernière phase technique d'équipement qui doit se clôturer en octobre 2009.

En cas d'accord, la dépense globale d'un montant de 2 000 € sera à imputer sur la ligne 204.023.2042.8020.00300 qu'il conviendra d'abonder, lors de la prochaine décision modificative, par redéploiement de crédit d'égale montant en provenance de la ligne 65.023.6574 du service 00300.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association Radio Campus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.*